

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

15

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **27 OCTOBRE 2023**

Objet de la délibération :

**SIX FOURS
– RESIDENCE « LA
CAUQUIERE »
CESSION DE PARCELLE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI,
Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,
Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT.

Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Martine ARENAS

Absents et excusés : Delphine GROSSO, Dominique LAIN

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI étant
excusée.

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre du réaménagement du parking situé devant notre
résidence « La Cauquière », lequel s'inscrit dans un programme de travaux d'ensemble, l'Office a été
sollicité par la Métropole Toulon Provence Méditerranée afin que lui soit cédée une parcelle de terrain
complémentaire nécessaire à la réalisation du projet.

Cette parcelle vient compléter la cession de la parcelle AH 1203 autorisée par délibération n°36 du
16/06/2023.

Cette cession étant réalisée dans l'intérêt de nos locataires, cette vente interviendra à l'€uro
symbolique.

Les conditions d'acquisitions étant soumises à l'estimation de France Domaine, qui a été sollicité (son
estimation est en cours), nous ne manquerons pas d'informer le conseil dès obtention de ladite
estimation afin de confirmer la nature symbolique de la cession

La parcelle concernée par cette cession figure au cadastre de la manière suivante :

Commune : SIX FOURS LES PLAGES
Section : AH
Numéros : 1174 pour 75 m²

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser :

- La cession de la parcelle concernée à l'€uro symbolique
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI